



Province
de Liège

Santé et
qualité de vie



DEMANDEUR :

ADMINISTRATION COMMUNALE
Madame BAAR Aline
Employée d'administration
Rue du Chaudfour, 2
6860 LEGLISE

Liège, le 17 février 2014

RAPPORT D'ANALYSE : E/14 0559

Laboratoires

Quai du Barbou, 4
B - 4020 LIEGE
Tél. : +32 (0)4 344 79 66
Fax : +32 (0)4 344 79 95
www.provincedeliege.be
N° d'entreprise: 0207.725.104

DEMANDE :

Objet : analyse microbiologique de deux échantillons d'eau de distribution

Date : 13/02/2014.

Référence : D13/02/2014.

Directrice: M.-A.de Schaezen
Responsable Qualité : I. Hubin

PRELEVEMENT(S) :

2 échantillons prélevés par nos soins le 13/02/2014.

Identification : tableau I.

Réception au laboratoire : 13/02/2014.

ESSAI(S) :

Dossier traité : du 13/02/2014 au 17/02/2014.

Résultats : tableau II.

Département Qualité

ps Directrice du laboratoire

N. PEETERS

ISERENTANT S.

RAPPORT D'ANALYSE : E/14 0559**TABLEAU I : Identification des échantillons prélevés le 13/02/2014.**

REF. LABO	REF. CLIENT	SITE	ENDROIT	DESCRIPTION
01-0	Zone n°1 Ebly Ecole les Fossés Rue des Combattants	Commune de Léglise	Robinet cuisine	eau de distribution limpide, incolore
02-0	Zone n°4 Louftémont Ecole Louftémont	Commune de Léglise	Robinet cuisine	eau de distribution limpide, incolore

TABLEAU II: Résultats.01-0 : Zone n°1 Ebly Ecole les Fossés Rue des Combattants

PARAMETRES	RESULTATS	UNITES	VALEURS PARAMÉTRIQUES (*)		METHODES
			IMPERATIVES	INDICATIVES	
Germes aérobies totaux à 22°C (#)	2	/ml	-----	(**)	IME-OPA-800
Bactéries coliformes (#)	0	/100ml	-----	0	IME-OPA-802/2
Escherichia coli (#)	0	/100ml	0	-----	IME-OPA-802/2
Entérocoques intestinaux (#)	0	/100ml	0	-----	IME-OPA-804

02-0 : Zone n°4 Louftémont Ecole Louftémont

PARAMETRES	RESULTATS	UNITES	VALEURS PARAMÉTRIQUES (*)		METHODES
			IMPERATIVES	INDICATIVES	
Germes aérobies totaux à 22°C (#)	2	/ml	-----	(**)	IME-OPA-800
Bactéries coliformes (#)	2	/100ml	-----	0	IME-OPA-802/2
Escherichia coli (#)	0	/100ml	0	-----	IME-OPA-802/2
Entérocoques intestinaux (#)	0	/100ml	0	-----	IME-OPA-804

(*) Valeurs maximales admissibles selon Art. D.185 du Code de l'eau – Annexe réglementaire 31.

(**) Les résultats doivent être acceptables pour le consommateur, être comparés aux précédents et ne subir aucun changement anormal dans le temps.

(#) : Essai accrédité

REMARQUES :

Le laboratoire est accrédité BELAC pour le prélèvement ponctuel des eaux de piscine et des eaux de distribution au robinet.

Ce rapport ne concerne que les objets soumis aux essais.

Le présent document ne peut être reproduit, sinon en entier, sans accord du laboratoire.

Les incertitudes de mesures (pour les paramètres accrédités), les procédures d'essais et le rapport d'échantillonnage le cas échéant sont disponibles sur simple demande.

Sauf demande écrite du client, les échantillons seront éliminés :

- immédiatement pour les échantillons soumis à l'analyse microbiologique

- 10 jours ouvrables après l'envoi du rapport pour les échantillons soumis aux autres analyses.

Dans le cas d'analyse d'eau de piscine, un tableau récapitulatif des résultats se trouve en annexe du présent rapport .



Province
de Liège

Santé et
qualité de vie

DEMANDEUR :

ADMINISTRATION COMMUNALE
Madame BAAR , Employée d'administration
Rue du Chaudfour, 2
6860 LEGLISE

Liège, le 18/02/2014

Madame,

Vous trouverez ci-dessous nos commentaires relatifs au rapport d'analyse n° **E/14 0559**.
Ils vous sont transmis dans le seul but de vous informer.

Laboratoires

Quai du Barbou, 4
B - 4020 LIEGE
Tél. : +32 (0)4 344 79 66
Fax : +32 (0)4 344 79 95
www.provincedeliege.be
N° d'entreprise: 0207.725.104

Objet : analyse microbiologique de deux échantillons d'eau de distribution.

Commentaire :

L'échantillon N° 01-0 (Zone n°1|Ebly|Ecole les Fossés|Rue des Combattants) est conforme (pour les paramètres analysés).

L'échantillon N° 02-0 (Zone n°4|Louftémont|Ecole Louftémont) présente un dépassement des valeurs paramétriques indicatives pour les bactéries coliformes.

Source d'interprétation : Art. D. 185. du code de l'eau – annexe réglementaire 31.

peeters Directrice du laboratoire

N. PEETERS